

Le ministre nous dira-t-il si cela vaut pour la prise de 1951 seulement, ou bien pour celle de 1950 également?

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries) : L'honorable député m'a donné avis de sa question. Il me semble que ma déclaration montrait bien clairement qu'il ne s'agissait que de la prise de cette année. Nous avons déjà soutenu celle de 1950 en nous portant acquéreurs de la morue du Labrador. Nous avons également décidé de nous renseigner sur ce que rapporte aux pêcheurs la morue prise sur le littoral en 1950. Cette enquête se poursuit en ce moment; elle ne sera vraisemblablement pas terminée avant le mois de juillet. Nous ne manquerons à aucun de nos engagements. Ma déclaration ne portait que sur la campagne de 1951.

Je me fie donc que le ministre est à étudier de nouveau l'insuffisance des paiements que les pêcheurs ont reçus l'an dernier pour leur poisson et qu'au cours du mois prochain, le gouvernement fédéral comblera le montant qu'ils auraient dû recevoir. C'est là, à mon avis, le sens de la garantie.

On dit que les pêcheurs n'ont pas fait d'argent l'an passé, mais le ministre n'a annoncé qu'un faible report relativement à la pêche de l'an dernier et il est d'avis que la nouvelle année augure bien pour eux. Je partage cet avis parce que le poisson est déjà vendu. Je vais vous lire maintenant un extrait d'un discours prononcé par le président de la *Newfoundland Salt Codfish Association* le 13 février 1951. Il suffira d'en lire un passage pour bien comprendre ce qui s'est passé. Je cite M. H. V. Earle :

Quant au commerce du poisson salé nous pouvons dire à la vérité que la situation présente est bien meilleure qu'il y a neuf ou dix mois quand nous avions en mains un fort excédent de poisson de la production de 1949. Lorsque quelques-uns d'entre nous sont allés à Ottawa l'an dernier un peu plus tard qu'à pareille date, à la demande du gouvernement fédéral, pour y discuter des problèmes de l'industrie, je peux vous assurer que la plupart d'entre nous jugeaient la situation désespérée. Aujourd'hui, grâce à l'excellent travail de la NAFEL, la situation s'est beaucoup améliorée et le même problème ne devrait pas se poser à nous ce printemps. Il faut se rappeler qu'on n'a obtenu ce résultat qu'en diminuant considérablement les prix du poisson salé sur les marchés, ce qui a occasionné des difficultés aux pêcheurs et au commerce. A mon avis, vu la concurrence sans cesse croissante que nous fait le poisson d'autres pays, nous n'avons aucune raison valable d'espérer que les prix augmenteront sensiblement au cours de la prochaine saison, s'ils sont le moins élevés.

C'était en février. Le ministre a dû être mieux renseigné au cours des deux mois suivants, car, en mai, il a déclaré que les perspectives de meilleurs prix semblaient excellentes. Ce que je tiens à signaler encore une fois, c'est que les pêcheurs ont évidemment accepté des prix beaucoup plus bas qu'ils ne l'auraient fait normalement; il en est ainsi des marchands. Étant donné la déclaration que le ministre a faite, j'espère qu'il s'assurera que les pêcheurs ou les marchands ne subissent aucune perte à cet égard.

Il ne me reste plus que quelques autres points de moindre importance à soulever. Hier j'ai demandé un prix minimum garanti. J'ai dit qu'à mon avis il devait être d'environ \$12. Je savais qu'on avait parlé quelque part de \$12 le quintal. Je vois maintenant que ce prix a été mentionné dans une dépêche spéciale qu'un groupement de pêcheurs a envoyée à l'*Evening Telegram*. La déclaration émane d'un endroit qu'on appelle Ireland's Eye. J'imagine que ces gens ont assez bon œil et qu'ils ne sont pas nés d'hier. Voici ce que déclare cette dépêche, datée du 26 mai 1951 :

Au cours d'une réunion, la succursale d'Ireland's Eye, de la Fédération des pêcheurs de Terre-Neuve, a adopté des résolutions cette semaine, demandant un prix minimum d'au moins \$12 le quintal pour le poisson d'eaux côtières et des prix fixes à l'égard de l'outillage essentiel à la pêche.

Vient ensuite la résolution expresse. Je veux signaler ce point au ministre. A tout événement, c'est le prix qu'on devrait verser, d'après des gens de certaines régions de l'île.

Je n'ai que deux autres points à soulever. Le 6 mars, je posais la question que voici :

Le Gouvernement a-t-il étudié la question de modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle en vue d'autoriser la Banque à consentir des prêts pour l'expansion de la pêche?

Et voici la réponse qu'on m'a alors fournie :

La loi sur la Banque d'expansion industrielle autorise les prêts pour la préparation du poisson. C'est au Gouvernement qu'il appartient de décider s'il y a lieu de modifier la loi pour en élargir la portée. On n'a pas l'habitude d'annoncer le programme du Gouvernement en répondant à des questions.

La question du programme du Gouvernement n'a pas, que je sache, été tirée au clair, mais le ministre voudra peut-être faire une nouvelle déclaration à ce sujet.

Mon dernier point est celui que je soulève chaque année: l'assurance-chômage à l'intention des pêcheurs. Je n'ai pas à revenir sur les arguments invoqués par le passé, car le ministre les connaît sans doute très bien: on a maintes fois exposé pourquoi il y aurait lieu d'étendre l'assurance-chômage aux pêcheurs. Quant aux arguments invoqués à l'encontre de la proposition, le ministre n'est pas non plus sans les connaître à fond. Je soulève la question afin d'obtenir du ministre, si possible, des explications plus complètes que celles que nous avons obtenues jusqu'ici. J'espère que le ministre nous dira ce qu'il pense de ces questions quand il prendra la parole.

L'hon. R. W. Mayhew (ministre des Pêcheries) : Monsieur le président, hier soir lorsque ces crédits ont été mis en délibération, je croyais que je pourrais formuler une déclaration, mais il était tard. Il se peut, cependant,